



INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

Bulletin n° 4, le 23 juin 2009

ŒIL DE PAON

D'après le Bulletin de Santé de l'Olivier, il n'est plus nécessaire de traiter contre cette maladie.

TEIGNE DE L'OLIVIER

D'après le Bulletin de Santé de l'Olivier, il n'est pas nécessaire de traiter sur cette génération. Toutefois, pour les vergers sensibles présentant plus de 10% de grappes florales atteintes, il est possible d'intervenir dans les vergers d'altitude supérieure à 300 m, début juillet, avec les produits suivants :

Produits autorisés sur oliviers * :

Matière active	Spécialités	Dose de spécialité	DRE	ZNT	Conditions
Lambda-cyhalothrine	Karaté Zeon	0,015 l/hl	48 h	20 m	
	Pool	0,03 kg/hl	48 h	5 m	
	Karaté Xpress	0,03 kg/hl	48 h	5 m	
	Agrotech lambda-cyhalothrine 100 CS	0,015 l/hl	48 h	20 m	
	Karachoc	0,03 l/hl	24 h		
diméthoate	Chimac Dim, Danadim, Dimezyl 40 EC, Ipithoate	0,125 l/hl	24 h	5 m	Utilisables jusqu'au 30/09/09

■ Consulter l'étiquette DRE= délai de rentrée dans le verger après un traitement ZNT= Zone Non traitée
La lutte biologique n'est plus possible sur cette génération.

MOUCHE DE L'OLIVE

Pour les olives de table, les variétés sensibles et les vergers irrigués uniquement : vous pouvez appliquer un insecticide aduicide

- > vers le 23-25 juin pour les vergers à moins de 150 m d'altitude
- > vers le 27-30 juin pour les vergers entre 150 et 300 m d'altitude

Produits autorisés sur oliviers * :

Matière active	Spécialités	Dose de spécialité	DRE	ZNT	Conditions
Lambda-cyhalothrine	Karaté Zeon	0,013 l/hl	48 h	20 m	2 applications max / an
	Pool, Ninja	0,025 kg/hl	48 h	5 m	
	Karaté Xpress	0,025 kg/hl	48 h	5 m	
	Agrotech lambda-cyhalothrine 100CS	0,013 l/hl	48 h	20 m	
	Karachoc	0,025 l/hl	24 h		
deltaméthrine	Decis J, Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech	0,083 l/hl		50 m	
spinosad	Syneis Appât	1,2 l/ha	6 h	5 m	Utilisable en AB 4 applications max / an

■ Consulter l'étiquette DRE= délai de rentrée dans le verger après un traitement ZNT= Zone Non traitée

Pour les autres vergers, il est inutile de traiter. Attendre le prochain bulletin.

INFOLIVE est une feuille d'information établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER